

ENTENTE DE SERVICE DE SUPERVISION INTÉGRATION DES MOUVEMENTS OCULAIRES (IMO)

Qu'est-ce que la supervision et ses objectifs

C'est une activité professionnelle encadrée. La supervision professionnelle a deux fonctions : pédagogique et de soutien (Kaduchin et Harkness, 2002). Plusieurs définitions s'y rattachent. Ici, nous considérons la supervision dans son ensemble, comme un tout, dans lequel il y a un échange d'informations et un encadrement concernant le processus d'utilisation de la technique IMO, mais aussi, tout ce qui est en lien avec le contexte et la problématique traitée.

La supervision d'utilisation de la pratique en IMO permet :

- d'approfondir ses connaissances générales avec la pratique en IMO
- d'approuver et consolider les habiletés en lien avec la technique IMO
- de s'assurer de la pertinence du contexte et de l'application
- de cerner l'objectif visé par l'intervention
- d'évaluer l'effet de l'intervention
- de favoriser la discussion de situations particulières vécues par le superviséE
- de dépasser les craintes du praticienE et répondre aux questionnements
- d'explorer comment préparer un clientE à la technique
- de visiter des alternatives aux situations difficiles
- de respecter les limites de la technique

Le superviseurE ne peut répondre rapidement à une question, qui parfois paraît simple pour le superviséE, sans s'assurer de comprendre la complexité de la problématique du clientE.

Ainsi, le superviseurE ne peut répondre rapidement sans poser de questions et sous-questions afin de connaître le contexte de l'intervention et les actions déjà posées par le superviséE. C'est pour cette raison que nous ne répondons pas aux questions par courriel.

Dossier du superviséE

Dans le cadre d'une première rencontre, prévoir une prise de contact d'un minimum de 30 minutes. Le superviseur doit tenir un dossier pour chaque supervisé afin de tenir compte des services rendus. Au Québec, ce dossier doit répondre aux exigences de l'ordre professionnel auquel le superviseur appartient. La loi et les règlements concernant la confidentialité et l'accessibilité au dossier s'appliquent également aux superviséEs.

Ouverture de dossier :

- Fiche d'ouverture de dossier, signature de l'entente de service à remplir avec le superviseurE
- À fournir : CV, preuve d'attestation de participation aux formations IMO et aux formations continues. Ils seront déposés au dossier.

Rôles et responsabilités du superviséE :

- Le superviséE se prépare à la supervision afin de maximiser la rencontre : explication brève de la situation de cas, objectif visé par le traitement IMO, identification des symptômes et des réactions du client.
- Assurer la confidentialité du dossier-client présenté. Présentation du clientE sans nominatif.
- Le superviséE partage ses succès et ses craintes et permet au superviseurE de valoriser ou recadrer ses interventions au besoin.

Supervision à distance

- Selon l'entente, le superviséE et le superviseurE peuvent se rencontrer par Skype ou par téléphone. Notez que dans le cadre de ce type d'échange nous ne pouvons garantir un échange professionnel confidentiel selon les exigences de la loi sur la confidentialité.

Situation d'urgence

- La supervision n'est pas une intervention d'urgence. Toutefois, lorsque le processus de supervision est bien démarré, le superviseurE et le superviséE peuvent prévoir une façon de faire en cas de situation d'urgence.

Durée minimum d'une séance de supervision

- Le montant minimum facturable est de 15 minutes.

Deux modalités de supervision:

- Individuel : sur RDV seulement
- Groupe : De 2 à 6 personnes. Notez que certains superviseurs ne peuvent accueillir qu'un maximum de 4 personnes à leur bureau. Certains superviseurs peuvent aussi se déplacer pour rencontrer un groupe. Le temps de déplacement vous est alors facturé.
- Pour un groupe, prévoir une durée de 30 minutes minimum par personne (4 personnes X 30 minutes = 2h minimum).
- Nous ne répondons pas aux questions par courriel, mais si vous voulez écrire votre cas et poser des questions par courriel en préparation d'une séance de supervision, vous pouvez le faire. Le temps de lecture du courriel vous sera facturé.

Reconnaissance des heures de supervision de groupe

- Pour Académie Impact, toutes les heures de supervision de groupe sont créditées en vue des heures de supervision requises pour l'obtention de votre certification finale.
- Notez que pour l'OPQ, les heures de supervision de groupe doivent être divisées par le temps accordé aux cas de chacun, le reste du temps est considéré comme de l'observation et sera comptabilisé comme des heures de formation (par exemple, si durant trois heures de supervision de groupe, une heure est accordée à vos cas, cette

heure vous sera créditée comme de la supervision et deux heures seront inscrites comme de l'observation).

Tarif, mode de paiement, politique d'annulation (retard et absence) et assurance

- Les tarifs sont motifs à changement une fois par année et vous serez avisés avant votre rencontre.
- Prix individuel : Actuellement, le tarif est de 100\$ pour une rencontre d'une heure.
Mode de paiement : par chèque ou virement électronique à chaque rencontre à moins d'une entente spécifique.
- Lors d'une annulation ou absence: Si vous devez annuler une rencontre, merci de prévenir 48 heures avant le rendez-vous. Sinon, 75% du montant prévu de la supervision vous sera chargé en raison du temps que votre professionnelE a réservé pour vous.
- Lors d'un retard à votre rendez-vous, la professionnelle arrête la rencontre à l'heure prévue et le montant chargé correspondra au temps de supervision qui était prévu initialement.
- Tel que déjà mentionné, le temps de lecture des questions par courriel est aussi facturable.
- La supervision n'est pas un acte de psychothérapie et n'est pas remboursable par les assurances.

Message

- Lorsque vous laissez un message à nos bureaux, soyez assurés de la confidentialité. Seule la professionnelle désignée a accès à votre message.
- Un retour d'appel est assuré à l'intérieur de 3 jours ouvrables ou d'un délai de 24 heures s'il s'agit d'une demande urgente à moins d'impossibilités ponctuelles.
- Vous pouvez correspondre par **courriel pour un changement de RDV.**
La supervision est toujours plus efficace par téléphone ou par Skype.

À savoir concernant la Loi 21

- Est-ce que quelqu'un sans permis de psychologue ou de psychothérapeute peut pratiquer IMO et pourquoi? Nous vous invitons à discuter avec votre Ordre professionnel respectif afin de clarifier ce questionnement.
- Voici les infos recueillies sur le site de l'Ordre des psychologues du Québec www.ordrepsy.qc.ca (consulté mars 2015)

1.3) Dans ma pratique, j'utilise des techniques/méthodes spécifiques (IMO, EMDR, PNL, hypnose, etc.). Dois-je demander le permis de psychothérapeute?

Peu importe la technique ou la méthode utilisée, c'est l'activité de psychothérapie qui est désormais réservée. Ainsi, la loi n'a pas pour effet de déterminer si la PNL, le EMDR, l'IMO, l'hypnose sont ou non des activités réservées aux psychothérapeutes. Par contre, si le recours à des techniques ou des méthodes comme celles mentionnées ci-haut s'inscrivent dans un processus psychothérapeutique ou si elles sont utilisées à des fins de psychothérapie, les personnes les utilisant doivent détenir un permis de psychothérapeute.

À titre d'information

Étape vers la certification au titre de thérapeute IMO

Visitez le site d'Académie Impact pour télécharger votre passeport vers la certification IMO (consulté mars 2015)

- Pour obtenir la certification IMO-1, le participant doit avoir suivi la formation IMO niveau 1 avec un formateur accrédité et compléter 10 heures de formation continue dont un minimum de 3h avec un superviseur accrédité (signature du superviseur obligatoire). Les autres heures peuvent être obtenues via de la formation continue en ligne ou via de la consultation personnelle en IMO avec un superviseur ou praticien IMO accrédité niveau 2 (maximum 3h pour cette option).
- Pour obtenir la certification IMO niveau 2, le participant doit avoir réussi le niveau 1 (avec formation continue), suivi la formation IMO niveau 2 (avec un formateur accrédité) et avoir obtenu 6 heures de formation continue avec un superviseur accrédité (signature du superviseur obligatoire).
- La certification composée de la formation et de la formation continue, suite au niveau 1, permettent au participantE de s'inscrire au bottin avec références internationales. NOTE : Les 10h de formation continue ne sont pas nécessaires pour être admis au séminaire de IMO 2 mais sont obligatoires pour obtenir l'accès à notre bottin de références et devenir praticien IMO-1 accrédité.
- Pour les personnes ayant suivi la formation initiale IMO-1 ou IMO-2 en ligne, 3h de supervision additionnelle auprès d'un superviseur accrédité sont exigées pour atteindre la certification à chaque niveau.